



MON GUIDE PRATIQUE DU TRI

TOUT POUR BIEN TRIER !

+d'infos
04 78 06 39 37
WWW.3CM.FR

9 communes de la 3CM s'engagent
pour un territoire durable

Balan › Béligneux › Bressolles › Dagneux
› La Boisse › Montluel › Niévroz › Pizay › Sainte-Croix



Trions et réduisons nos déchets



Bertrand Guillet

Vice-président
en charge des déchets

C'est un fait désormais connu : nous consommons plus que ce que la planète peut produire et **il est donc urgent d'agir**. Le tri permet de recycler et d'économiser à la fois des matières premières et de l'énergie. La 3CM est très investie depuis 2016 sur ce sujet à travers notamment la sensibilisation des générations de demain dans les écoles du territoire. Ces dernières années, nous constatons une diminution significative du tonnage des ordures ménagères et une augmentation des quantités déposées dans les bornes de tri. Outre le bénéfice pour l'environnement, notre geste citoyen permet de maîtriser le coût du service de la gestion des déchets et ce malgré l'augmentation constante des tarifs de traitement de ces déchets.

Pour aller plus loin, il est clair que nous devons nous engager à moins produire de déchets et c'est pour cela que la 3CM a développé des zones de réemploi à la déchèterie du Moulin. Ainsi, vous pouvez déposer à **la donnerie**, où les objets sont recyclés par l'association Côtière Avenir (Sols'tisse), ou **au préau des matériaux** pour les restes de chantier (carrelage, planches, matériel électrique ...) qui sont mis gratuitement à la disposition de tous.

En 2020, nous irons encore plus loin dans ce sens avec l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour répondre à vos questions et vous aider dans votre tri nous avons créé ce guide.

Alors bonne lecture et bon tri !

Sommaire



LE CONTENEUR JAUNE	4-5
Les emballages	



LE CONTENEUR BLEU	6-7
Les papiers	



LE CONTENEUR VERT	8-9
Le verre	



LES BORNES RELAIS OU SOLS'TISSE	10-11
Vêtements Linge Chaussures	



LA POUBELLE GRISE	12-13
Les ordures ménagères	



LA DÉCHÈTERIE DU MOULIN	14-15
Les autres déchets	



COMMENT RÉDUIRE MES DÉCHETS ?	16-17
--	-------



QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?	18-23
---	-------

Les emballages

Les bons réflexes

1 Je vide mes emballages. Inutile de les laver.

2 Je laisse les bouchons sur les emballages.

3 Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres.

4 J'aplatis les emballages pour gagner de la place.

5 Je verse les emballages en vrac dans le conteneur jaune (pas dans un sac).



Briques alimentaires

Tout type de briques



Cartonnettes

Tout type de cartonnettes, souillées ou non



Emballages en métal

Boîtes métalliques, canettes de boisson, barquettes en aluminium, boîtes de conserve, aérosols de produits ménagers ou d'hygiène, couvercles...



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir l'application en ligne sur les consignes du tri.



LE CONTENEUR JAUNE



Bouteilles en plastique

Toute bouteille n'ayant pas contenu de produits dangereux

POUR LE PLASTIQUE : UNIQUEMENT BOUTEILLES, FLACONS ET BIDONS



Flacons et bidons en plastique

Tout type de flacons et de bidons n'ayant pas contenu de produits dangereux
Bidons de produit lave-glace et d'eau de javel acceptés

Attention aux erreurs de tri !

Seuls les déchets ci-dessus doivent être déposés dans le conteneur jaune. En cas de doute, il est préférable de mettre les déchets dans la poubelle grise des ordures ménagères.

En 2018, **26 %** des tonnages d'emballages collectés correspondaient à des erreurs de tri (pots de yaourt, sacs plastique, objets en plastique ne correspondant pas à une bouteille ou un flacon, jouets, pots de peinture, textile...) entraînant un surcoût de 35 000 € pour notre collectivité.

Les papiers

Les bons réflexes

- 1** Pour limiter ma consommation de papier, j'imprime en recto-verso.
- 2** Pour recevoir moins de prospectus, j'utilise un « Stop pub » (à récupérer en mairie ou à la 3CM).
- 3** J'enlève le film plastique autour de mes journaux et magazines avant de les jeter.
- 4** Je peux déposer des objets en papier avec agrafes, trombones ou spirales.
- 5** Pour les gros volumes, je me rends en déchèterie : une benne dédiée est disponible.



Catalogues, annuaires et livres



Papiers froissés et déchiquetés



Cahiers, agendas, blocs notes
même avec spirales et couvertures en plastiques



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir l'application en ligne sur les consignes du tri.



LE CONTENEUR BLEU



TRI
Je soutiens France Alzheimer
SOLIDAIRE

3€ VERSÉS À FRANCE ALZHEIMER
par tonne de papier recyclé

FRANCE ALZHEIMER
Association Française pour la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer

3CM +D'INFOS 04 78 06 39 37
WWW.3CM.FR



Magazines, journaux, prospectus et revues



Courriers, impressions, dessins
et papiers de bureau



Enveloppes



Sacs en papier

Les interdits

❖ Films en plastique enveloppant les revues



❖ Papiers salis ou gras (mouchoir, serviette, essuie-tout, ...)

... à déposer dans la poubelle grise !

Le verre

BOUTEILLES/POTS/BOCAUX/FLACONS

Les bons réflexes

1 Je n'ai pas besoin de laver les emballages : il suffit de bien les vider.

2 J'enlève les couvercles métalliques et je les mets dans le conteneur jaune.

3 Je ne mets dans le conteneur vert que des emballages vides en verre.

4 Je peux mettre des emballages en verre qui sont cassés.

5 Je ne dépose pas de verre avant 8h ni après 20h.



Bouteilles en verre
Tout type de bouteilles



Flacons en verre
Flacons de parfum et d'eau de Cologne,
flacons pharmaceutiques vides...



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir le recyclage du verre.



LE CONTENEUR VERT



TRI
Je soutiens la Ligue contre le cancer
SOLIDAIRE

3€ VERSÉS À LA LIGUE
par tonne de verre recyclé

LA LIGUE
VOS
L'UNIFAMA

3cm +D'INFOS 04 78 06 39 37
WWW.3CM.FR



Bocaux et pots en verre
Bocaux même avec armature métallique,
pots de yaourts en verre, pots de confiture...



**LES COUVERCLES
MÉTALLIQUES
DES POTS ET BOCAUX
SE RECYCLENT :
JETEZ-LES DANS LE
CONTENEUR JAUNE**

Les interdits (à déposer en déchèterie)

- ❖ Vaisselle et verre culinaire (vaisselle de tout type, plats transparents, verres à boire, cendriers...)



- ❖ Autres objets en verre (tubes fluorescents, lampes, vitres et miroirs même cassés...)



Le verre culinaire, la vaisselle en verre, les ampoules, les vitres ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui rend impossible leur intégration au calcin dans les fours verriers.

Vêtements Linge Chaussures

MÊME ABÎMÉS, MÊME DÉCHIRÉS

Les bons réflexes

1 Je dépose des textiles propres et secs (ni humides, ni souillés par des produits chimiques).

2 Je peux déposer des textiles abîmés ou déchirés.

3 Je n'ai pas besoin de repasser les vêtements ou le linge.

4 J'enferme les textiles dans un sac de 50 litres maximum.

5 J'attache les chaussures par paires (par les lacets ou un élastique).



Grands vêtements

Pantalons, polos, sweet-shirts, joggings, pulls, chemises, t-shirts, robes, jeans, jupes, manteaux...



Chaussures et petite maroquinerie

Baskets, sandales, souliers, chaussures d'enfant, tongs, bottes, chaussures à talon, sacs en bon état uniquement...



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir le recyclage des textiles.



LES BORNES RELAIS OU SOLS'TISSE



Petits vêtements

foulards, layettes, bonnets, gants, soutiens-gorge, cravates, collants, chaussettes...



Linge de maison

taies d'oreiller, torchons, serviettes, nappes...

Un geste éco-citoyen et solidaire

En déposant mes textiles dans les bornes Le Relais ou au magasin Sols'Tisse à Montluel (dans la même rue que la déchèterie), je fais un geste éco-citoyen et solidaire :

- ❖ **J'évite que tous ces textiles soient enfouis ou incinérés.**
- ❖ **Je contribue à l'insertion de personnes en difficulté par la création d'emplois durables** dans les domaines de la collecte, du tri et du recyclage.



Si les vêtements ne sont plus utilisables, ils sont valorisés dans d'autres applications : fibres pour créer du fil, de nouveaux vêtements, de l'isolant phonique ou thermique, du feutre pour les capots de voiture...

Les ordures ménagères

POUBELLE NON TRIÉE = NON COLLECTÉE

Les bons réflexes

- 1** Je mets mes déchets dans des sacs fermés.
- 2** Je sors mon bac la veille de la collecte et le rentre dès que possible.
- 3** Je ne dépose pas de sac à côté de mon bac.
- 4** Je présente mon bac avec la poignée côté rue.
- 5** Je nettoie mon bac régulièrement pour éviter les mauvaises odeurs.



Polystyrène



Restes de repas et déchets souillés



Déchets
d'hygiène
Essie-tout,
serviettes, cotons,
lingettes...



Autres plastiques non recyclés

Films et sacs en plastique, suremballages, gobelets en plastique, tubes en plastique, berlingots...



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir l'usine de méthanisation OVADE.





LA POUBELLE GRISE



Attention ! Le tri n'est pas une option mais une obligation

L'article 2.4 du règlement de collecte des déchets ménagers assimilés de la 3CM stipule : « Les agents de collecte et l'encadrement du pôle déchets de la 3CM sont habilités à vérifier le contenu des bacs. Si le contenu des bacs n'est pas conforme aux consignes de tri diffusées par la 3CM (règlement de collecte, plaquettes, site internet...) les déchets ne seront pas collectés ». Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés peut être demandé à la 3CM. Il est téléchargeable sur le site internet : www.3cm.fr

Comment se procurer une poubelle ?

Le régime d'acquisition est différent d'une commune à l'autre. Renseignements auprès de la mairie du domicile.

Les interdits

- ❖ Végétaux, métaux, encombrants, cartons, piles, vaisselle, pots de fleur, verres à boire, vitres, miroirs, produits chimiques... : à déposer à la **déchèterie**.
- ❖ Bouteilles et flacons en plastique, cartonnets, briques alimentaires, emballages en métal... : à déposer dans la borne de **tri jaune**.
- ❖ Papier, livres, journaux, magazines, enveloppes... : à déposer dans la borne de **tri bleue**
- ❖ Textiles, linges, chaussures même usés ou déchirés... : à déposer dans les bornes **Relais** ou chez **Sols'Tisse**.
- ❖ Médicaments et déchets d'activités de soins (seringues, lancettes...) : à déposer à la **pharmacie**.



ATTENTION : VERRE À DÉPOSER DANS LA BORNE DE TRI VERTE

Les autres déchets



La déchèterie est la solution pour les déchets non pris en charge dans le cadre de la collecte ordinaire des ordures ménagères ou des colonnes de tri du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature.

OUVERTURE

8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45

Du lundi au samedi

Toute l'année, sauf jours
fériés

Sur place, de nombreux panneaux ont été conçus pour vous guider ! Le gardien de la déchèterie est présent pour répondre à vos questions et vous orienter. N'hésitez pas à faire appel à lui lorsque vous avez un doute.



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



MÉTAUX



MOBILIER



PAPIERS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



PILES ET
ACCUMULATEURS



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



L'accès à la déchèterie est réservé aux habitants du territoire de la 3CM qui se sont préalablement inscrits. Renseignements auprès de la 3CM.



DÉCHÈTERIE DU MOULIN

1054, chemin de la Plaine
01120 La Boisse



ENCOMBRANTS



DEEE



PVC



EXTINCTEURS



TEXTILES



BOUTEILLES DE GAZ



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUSIFS
SPECIFIQUE (DDS)



BATTERIES



LAMPES

La déchèterie accepte aussi :

- ✘ Tout autre produit chimique (déboucheur de canalisation, white spirit, phytosanitaires, peintures, insecticides, produits piscine...).
- ✘ Les capsules de café, Nespresso et Tassimo.
- ✘ Les filtres à huile.
- ✘ Les pneumatiques de véhicules légers sans jantes.
- ✘ Le tri sélectif (verre, emballages, papier).

Le règlement de déchèterie peut être demandé à la 3CM. Il est également consultable sur le site internet : www.3cm.fr.

Les interdits

Ordures ménagères, déchets non triés, cadavres d'animaux, médicaments et seringues, matières explosives... **Les gardiens peuvent refuser tout autre déchet portant atteinte aux personnes et aux biens.**



Cas de l'amiante

Le dépôt d'amiante sur le site de la déchèterie n'est **autorisé que sur rendez-vous** et inscription auprès de la 3CM.

Pour plus de renseignements, contacter l'accueil de la 3CM au 04 78 06 39 37 ou consulter la rubrique Amiante du site Internet www.3cm.fr.

LE MEILLEUR DÉCHET,
C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Comment réduire nos déchets ?

Donner plutôt que jeter

Pour réduire le gaspillage, la 3CM a créé deux espaces au sein de la déchèterie communautaire.

✚ La **DONNERIE** qui permet le dépôt par les usagers d'objets devenus inutiles pour eux mais encore utilisables par d'autres.

Les objets sont récupérés à chaque fin de journée par l'association Sols'Tisse. Ces objets sont ensuite revendus à bas prix dans le magasin « la recycle de Sols'Tisse » situé dans la même rue que la déchèterie.

Plus de renseignements www.cotiere-avenir.fr



✚ Le **PREAU DES MATERIAUX** qui permet le dépôt, mais aussi la récupération par les usagers de matériaux divers comme des planches, des tubes PVC, du carrelage, des palettes...

Chaque habitant de la 3CM a généré en moyenne **530 kg de déchets en 2018**, soit quasiment plus d'1,5 kg par jour !



Soulager la boîte aux lettres avec un stop pub

Mettre cet autocollant permet de réduire ses déchets de papier de 42 kg par an. Pour me procurer un «STOP PUB», je m'adresse à la mairie, la 3CM ou auprès des gardiens de la déchèterie.



Acheter uniquement ce dont on a besoin

En France, le gaspillage alimentaire des ménages représente **20 Kg de déchets par et par personne** dont 7 Kg de déchets alimentaires encore emballés.



Pratiquer le compostage

30% de nos ordures ménagères sont biodégradables et transformables en compost !

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté de Communes de la Côtière finance l'achat de composteur ou de lombricomposteur à hauteur de 50%.

Renseignements :
accueil de la 3CM 04 78 06 39 37
ou sur le site www.3cm.fr

Que deviennent nos déchets ?



Visitez OVADE !

Tout au long de l'année, le syndicat Organom propose des visites pour tout public de l'usine de méthanisation OVADE et du centre d'enfouissement de La Tienne.



Pour s'inscrire :
04 74 45 35 51
organom@organom.fr

Les ordures ménagères

Non, nos ordures ménagères ne sont pas incinérées ! Celles de la 3CM sont traitées depuis 2016 d'une manière plus respectueuse de l'environnement par l'usine de méthanisation OVADE (Organisation pour la Valorisation des Déchets) d'Organom.

L'usine OVADE effectue un tri mécano-biologique pour séparer les déchets biodégradables (la matière organique) et les autres déchets.

La matière organique

Le digesteur (une cuve de 3000 m³) décompose la matière organique par méthanisation. Ce processus biologique est un processus biologique naturel analogue aux appareils digestifs des êtres vivants : des micro-organismes et bactéries digèrent en plusieurs étapes la matière organique dans une atmosphère sans oxygène.

Cette digestion génère :

- ✳ Du biogaz riche en méthane transformé en électricité vendue à EDF.
- ✳ Un digestat composé de matières organiques résiduelles qui constitue un compost. Celui-ci, après analyse, est vendu aux agriculteurs qui l'utilisent pour fertiliser leurs champs. Le compost d'OVADE se distingue par un taux d'impuretés très en deçà des seuils exigés par la norme NFU 44-051 à laquelle il doit répondre.

Pour assurer le **bon fonctionnement de l'usine OVADE**, il est nécessaire que chacun bannisse de sa poubelle ménagère trois catégories de déchets :

- ❖ Le verre qui endommage prématurément les équipements de l'usine.
- ❖ Les produits chimiques (peintures, solvants, piles...) qui peuvent perturber l'étape de méthanisation, c'est pourquoi il faut les apporter en déchèterie.
- ❖ Les vêtements qui sont susceptibles de former d'énormes amalgames de déchets et par conséquent de gêner le fonctionnement des tubes malaxeurs.



Les autres déchets

Les déchets autres que la matière organique contenus dans les poubelles sont enfouis sur le site de La Tienne à Viriat à quelques mètres de l'usine OVADE. Le taux de diversion, qui correspond à la part de déchets valorisés (en électricité et en compost), a dépassé les 50% l'an dernier ce qui signifie que moins de la moitié des ordures ménagères de la 3CM sont enfouies. Nous pouvons encore faire mieux en triant davantage et éviter ainsi l'enfouissement de déchets recyclables.



Que deviennent nos déchets ?

Les emballages

Le contenu des bornes jaunes est collecté par un camion-grue qui vide les emballages sur le centre de tri DIGITALE situé à Rillieux la Pape. Sur place les erreurs de tri sont éliminées. Les emballages sont ensuite regroupés par famille (acier, aluminium, briques alimentaires, cartonnets, plastiques), compressés en « balles » pour ensuite être transportés dans les entreprises de recyclage. Les recycleurs rachètent cette matière triée à la 3CM.

Ainsi en 2018, la vente des matériaux issus des bornes jaunes a rapporté 39 769 € à la 3CM, somme qui s'ajoute aux soutiens financiers des éco-organismes (131 140 €).

Le cas du plastique

Le centre de tri regroupe les emballages plastique selon les catégories suivantes : PET clair, PET foncé, PEHD+PP correspondant aux emballages de type bouteilles, bidons et flacons.

Le tri et le recyclage des autres résines de plastique ne sont pas encore techniquement ou économiquement possibles. Pour cette raison, les emballages autres que les bouteilles, bidons et flacons doivent être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères (notamment les pots et barquettes, sacs, sachets, films, gobelets...).



D'ici 2022, les consignes de tri changeront : tous les emballages plastique seront à trier et à déposer dans les bornes jaunes. Avant cela, il faut que les centres de tri se modernisent pour pouvoir séparer les différentes résines de plastique. Les recycleurs doivent eux développer de nouvelles technologies pour les recycler. Les fabricants sont, eux, invités à améliorer la recyclabilité de leurs emballages.

L'intégralité de ce plastique a été recyclée dans des usines françaises ou italiennes.

L'intégralité du plastique trié par le centre de tri est rachetée par la société de recyclage PAPREC qui, en 2018, a versé 20 227 € à la 3CM pour les 85,23 tonnes de plastique trié.

Le papier

Le contenu des conteneurs bleus est envoyé sur un centre de tri situé à Meyzieu qui procède à la mise en balles du papier après extraction des indésirables. Celles-ci sont ensuite envoyées dans les papeteries françaises.



Le verre

Le contenu des conteneurs est envoyé sur l'usine SIBELCO à Andrézieux Boutheon (42) qui extrait tous les indésirables (porcelaine, ferraille, ...) et qui brise le verre en petit morceaux pour produire du calcin. Celui-ci est transféré à l'usine VERRALIA à Saint Romain le Puy pour être fondu dans les fours verriers et fabriquer de nouvelles bouteilles, flacons...

Que deviennent nos déchets ?



Le saviez-vous ?

Les distributeurs d'équipements électriques ou électroniques, y compris en cas de vente à distance, ont l'obligation de reprendre gratuitement les équipements usagés dont le consommateur se défait dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.

Les déchets spéciaux (DDS)

Il s'agit de déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés (corrosifs, explosifs, toxiques, inflammables, cancérigène, infectieux, etc.) présentent **un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement** (solvants, peinture, colle, huiles de vidange, ...).

Ces déchets, qui doivent être déposés à la déchèterie sous le préau dédié, sont dirigés dans des installations spécialisées permettant de confiner leur charge polluante afin d'éviter toute dilution ou dispersion dans l'environnement.

Les déchets électriques et électroniques (DEEE)

Il s'agit de tous les appareils utilisant de l'énergie électrique (sur secteur, piles ou batteries). Les DEEE contiennent toutes sortes de composants : essentiellement

des plastiques mais aussi des métaux lourds (mercure et plomb) ou précieux (or, palladium) en petites quantités. Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement en Auvergne-Rhône-Alpes qui procèdent à leur démantèlement afin d'en recycler les différents matériaux.



En savoir plus ?

Flashez ce code pour découvrir l'application en ligne sur les consignes du tri.

Sur les DDS :
mesdechetspecificques.com



Sur les D3E :
eco-systemes.fr





Les déchets verts

Les déchets verts collectés en déchèterie sont acheminés vers la station d'épuration communautaire des Iles à Niévroz où ils sont mélangés avec les boues pour en faire **du compost normé**. Ce dernier est utilisé en agriculture.

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Lors de l'achat d'un meuble, le paiement de l'éco-participation finance leur collecte et leur recyclage. Les meubles et matelas déposés à la déchèterie sont envoyés dans un centre de tri. Ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux.

Les meubles en bois : après les avoir broyés, ils deviennent des panneaux de particules qui vont servir à élaborer de nouveaux meubles.

Les meubles en plastique : ils sont triés par famille de plastique puis ils sont broyés et transformés en petites billes que l'on utilise par exemple pour fabriquer des tuyaux.

Les matelas : ils sont hygiénisés puis démantelés pour en récupérer les matières qui les composent. Les mousses issues de ces matelas sont transformées en panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment. Il est possible aussi d'en faire de nouveaux articles pour la literie et même de fabriquer des tatamis de judo !



En savoir plus ?

www.eco-mobilier.fr



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

**Testez rapidement
vos connaissances
avec nos quiz
en ligne !**

**Rendez-vous
sur 3cm.fr**
(rubrique déchets/tri sélectif)

Pour toute question,
vous pouvez joindre la 3CM :

- ✂ Par téléphone au 04 78 06 39 37
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
- ✂ Par mail à l'adresse :
infos@3cm.fr
- ✂ En vous rendant à l'accueil :
ZAC Cap & Co,
485 rue des Valets
01120 MONTLUEL



Vos efforts de tri ont permis d'imprimer ce guide pratique sur du papier recyclé.
Nous vous en remercions!

+d'infos
04 78 06 39 37
WWW.3CM.FR

**9 communes de la 3CM s'engagent
pour un territoire durable**

Balan ✂ Béligneux ✂ Bressolles ✂ Dagneux
✂ La Boisse ✂ Montluel ✂ Niévroz ✂ Pizay ✂ Sainte-Croix

